

# Déchets

## La gestion des déchets

Dans l'Aveyron, la gestion des déchets ménagers, c'est concrètement deux étapes : la collecte et le traitement

### Qui fait quoi ?

La collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités de proximité telles que SMICTOM, SIVOM, SMIX, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération.

**Le SYDOM n'intervient qu'après la collecte des déchets ménagers et a pour missions le regroupement, le transport, la valorisation et l'élimination de ces derniers.**



### Quels types de déchets le SYDOM traite-t-il ?

Dans le cadre de ses compétences, le SYDOM traite 3 catégories de déchets collectés par ses collectivités adhérentes :

- [les déchets ménagers résiduels](#) c'est-à-dire des déchets ne pouvant pas être valorisés (ordures ménagères, encombrants ...),
- [les déchets ménagers recyclables](#) (emballages ménagers de type : flacons et bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier ou en aluminium, verre, cartons et papiers),
- [les déchets verts](#) (tontes de gazon, feuilles, branchage, etc.), provenant de collectivités locales ou encore de professionnels.